

Procès-verbal CONSEIL MUNICIPAL Séance du 25 février 2021

Jeudi 28 janvier 2021 à 18 heures ,
le conseil municipal de la Commune de PASSY
dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire,
à la Mairie de Passy, sous la présidence de Monsieur Raphaël CASTERA, Maire

Date de la convocation du conseil municipal : Vendredi 22 janvier 2021

Présents (31) : Raphaël CASTERA-Christèle REBET- Jean FONTAINE- Annette BORDON- Alain ROGER- Belgin CETIN – André THIMJO-Delphine CHATRIAN- Clément VALENTIN-Nadejda HANDZHIEV- Jean-Yves DEMELUN-Vanessa TOURNIER- Rémi KLEIN- Aurélie LE NAVENAN-Maurice SADZOT-Romain BONNET-Céline SICOLI-Patrick AMADEI-Véronique VIZET-Ludovic PICHON- Liliane DUVAL-Taouffig DOUS-Ludwig BIANCHIN-Renée TRACHEZ-GICQUEL-Bruno VALENTIN-

André PASTERIS-Jocelyne BERRUEX-Fabrice DUGERDIL- Jacques SARTELET-Olivier DORE-Marie-Charlotte AUBRY

Absents représentés () :

Claire METRAL donne pouvoir à Christèle REBET
Véronique NAUMOVIC donne pouvoir à Jean-Yves DEMELUN

Absents : (/)

Secrétaire de séance :

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. M. Clément VALENTIN ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptées.

Il est attesté du respect de la légalité tant dans l'envoi aux Elus des convocations mentionnant l'ordre du jour, accompagnées des notes de synthèse pour chacune des délibérations, qu'en ce qui concerne la publicité relative à la présente réunion du conseil municipal.

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 18h03, procède à l'appel et constate que les conditions de quorum et de convocation du Conseil Municipal sont respectées.

Il indique que le conseil peut donc valablement délibérer.

AFFAIRES GENERALES

01 / DEL2021-037 : Approbation du procès-verbal - Conseil municipal du 28 janvier 2021

Monsieur le Maire demande aux élus d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 28 janvier 2021.

Jacques SARTELET prend la parole et signale des incohérences entre ce qui a été retranscrit et les propos de l'équipe PassyPassion.

Concernant la délibération DEL2021-008 relatives aux subventions des associations, il déplore le fait d'avoir dû voter cette délibération sans avoir pris connaissance des demandes au préalable. Il demande que l'équipe PassyPassion ait accès aux dossiers dorénavant.

Alain ROGER répond que ces demandes de subventions font l'objet d'un examen dans le cadre de la commission Finances mais ne sont pas transmises à l'ensemble des élus car ce sont les élus membres de cette commission qui sont en charge de l'examen des dossiers.

Ces remarques étant enregistrées, la délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRES CULTURELLES

02 / DEL2021-038 : Convention Résidence d'artistes au sein du Parvis des Fiz

Delphine CHATRIAN expose à l'assemblée que l'un des quatre axes de la nouvelle politique culturelle est de développer les Arts Vivants en permettant notamment à des artistes locaux d'avoir accès à un lieu pour leur travail de création et d'en faire bénéficier le public.

Elle indique ensuite qu'une résidence d'Artistes a la possibilité de se mettre en place pour cette année 2021 : le duo local de musiciens professionnels de Blues Rock « Wait and See » dont l'objet serait une prestation de montage et d'enregistrement d'un concert Live sans public. En contrepartie d'une mise à disposition du Parvis des Fiz, les artistes offriront un concert champêtre aux résidents du Passyflores dans une autre de leur formation musicale, le duo « Bel épok ».

Une convention entre la mairie de Passy et les artistes concernés est donc nécessaire pour fixer le type de résidence, les modalités et la médiation culturelle proposée par les artistes auprès du public

Monsieur le Maire ajoute qu'il existe un vrai besoin d'animations à Passyflores et qu'un travail de réflexion est en cours à ce sujet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

CONSEIL MUNICIPAL

03 / DEL2021-039 : Approbation du Règlement Intérieur des comités consultatifs SENTIERS ET MONTAGNE/CULTURE/ENVIRONNEMENT

Jean-Yves DEMELUN explique que le conseil municipal souhaite créer les comités consultatifs Sentiers et Montagne, Culture et Environnement composés de membres du conseil municipal ainsi que de représentants d'associations. Il présente donc le règlement intérieur de ces comités fixant leurs objectifs, missions et règles.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

04 / DEL2021-040 : Création d'un comité consultatif « CULTURE »

Delphine CHATRIAN présente la composition du comité consultatif « **CULTURE** » :

Membres du *Conseil Municipal* : Mme Delphine CHATRIAN, Présidente- Mme Liliane DUVAL-Mme Véronique NAUMOVIC -M. Jacques SARTELET et *représentants d'associations locales* : M. Godefroy DE MAUPEOU-Mme Julia BOUJHAR-Mme Simone DRONY-M. Pierre DUPRAZ-M. Emmanuel LACOSTE- M. Michel MORICEAU-Mme Catherine PARCEVAUX FIVEL-Mme Anne TOBE-M. Jean-Paul ZAMPIN

Monsieur Jacques SARTELET demande si les membres seront renouvelés au cours du mandat et fait une remarque concernant le manque de « jeunesse » au sein du comité.

Delphin CHATRIAN lui répond que la liste n'est pas faite pour être renouvelée mais que d'autres personnes pourront être accueillies. Elle précise que cette liste a été approuvée en commission Culture. Elle ajoute enfin que cette liste lui semble équilibrée et que les membres la composant ont fait preuve de leur engagement dans la politique culturelle.

M. le Maire précise que ce sont des volontaires et que ces comités sont ouverts à tous, l'intérêt étant d'avoir des personnes qualifiées dans le domaine culturel. Il ajoute que d'autres thèmes nécessiteront peut être la création de nouveaux comités.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

05 / DEL2021-041 : Création d'un comité consultatif « SENTIERS ET MONTAGNE »

Jean-Yves DEMELUN présente la composition du comité consultatif « **SENTIERS ET MONTAGNE** » :

Membres du Conseil Municipal : M. Jean-Yves DEMELUN, Président- M. André TIMHJO-M. Bruno VALENTIN-M. Clément VALENTIN-M. Patrick AMADEI-M. Rémi KLEIN-M. Romain BONNET-Mme Claire METRAL-Mme Aurélie LE NAVENAN-M. Jacques SARTELET et *représentants d'associations locales* : M. Marc CARRERE -M. Gérard DECORPS - M. Patrice DUCOUDRAY -M. Jacques JANEL -M. Eliot HENNION -M. Sébastien PICHON-M. Sébastien TALOTTI

Monsieur le Maire propose d'ajouter, s'il n'y a pas d'objection, Monsieur Louis RAMELLO en tant que membre.

Aucune objection n'est faite, Monsieur RAMELLO est donc ajouté à la liste.

Fabrice DUGERDIL demande quand sera créé le comité Environnement ?

Christèle REBET explique que peu de personnes de la société civile se sont proposées. Elle profite de la présence de la presse pour demander la diffusion de cet appel à participation en précisant que les personnes intéressées peuvent se rapprocher du Secrétariat du Maire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

FINANCES

06 / DEL2021-42 : Autorisation de signature de baux professionnels à la maison médicale

Alain ROGER rappelle que les 6 bureaux de la maison médicale, ouverte en avril 2019, sont occupés (2 médecins, 2 kinésithérapeutes, 1 ostéopathe, 1 psychologue pour 1 jour) à plein temps ou à temps partiel.

Il explique qu'une sage-femme souhaite démarrer son activité 2 jours par semaine à la maison médicale et qu'en accord avec les praticiens, il a été décidé que la salle de repos du 2^{ème} étage change alors de destination pour devenir bureau de praticien et sera proposé pour 3600€/an à temps plein et au prorata pour les praticiens à temps partiel.

Monsieur le Maire en profite pour remercier Alain Roger pour le travail effectué dans le cadre de l'élaboration du budget au mois de janvier avec Monsieur Jean-Michel BERTHIER, Directeur du Service Finances et d'avoir fait que la synthèse des informations soit compréhensible par tous.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES

07 / DEL2021-043 : Réorganisation de service : Suppression de deux emplois d'agents de surveillance de la voie publique

Jean-Yves DEMELUN précise que les deux suppressions de postes résultent du fait que les missions de sécurité qui s'imposent aujourd'hui à la collectivité nécessitent la présence d'agents de Police Municipale habilités et qualifiés, la dégradation de l'ambiance au sein du service incitant aussi à cette suppression. Il indique que les deux agents seront bien entendu réorientés vers de nouveaux postes compatibles avec leur grade.

Marie-Charlotte AUBRY déplore le fait que le problème relationnel n'apparaisse pas plus clairement dans la délibération.

Jean-Yves DEMELUN précise que l'ambiance s'était effectivement dégradée au sein du service et que cela a bien été mentionné mais que cette suppression ne résulte pas uniquement de ce problème.

Monsieur le Maire intervient pour expliquer que cette décision n'est pas agréable à prendre mais qu'elle est nécessaire pour le bon déroulement du service. Il ajoute que l'objectif est de trouver des solutions pour le bien des deux parties et qu'un nouveau poste sera proposé à un des agents.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

08 / DEL2021-044 : Délibération instituant l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires

Jean-Yves DEMELUN expose à l'assemblée qu'il convient de fixer les modalités de versement de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires (IHTS) et présente les conditions d'instauration de cet IHTS (Bénéficiaires, rémunération des heures supplémentaires, dérogation à la limite des 10 heures par mois, choix repos compensateur ou indemnisation Majorations).

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

09 / DEL2021-045 : Délibération portant création de 2 emplois non permanents à temps complet dans le cadre d'un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3 – 1° DE LA LOI N° 84-53 DU 26/01/1984)

Vanessa TOURNIER précise que les 2 emplois sont créés afin de faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité dans le cadre de l'accueil des enfants dans les établissements d'accueil du jeune enfant de la commune de Passy.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

10 / DEL2021-046 : Création d'un poste de « Responsable Paie »

Jean-Yves DEMELUN précise que la création du poste résulte de la nécessité d'organiser une période de tuilage sur le poste de responsable paie dans le cadre du départ à la retraite de l'agent occupant actuellement ces missions.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

SERVICES TECHNIQUES

11 / DEL2021-047 : Contrat départemental d'avenir et de solidarité 2021 (CDAS) : Financement des investissements

Jean FONTAINE indique que le Conseil Départemental a voté la reconduction de son engagement auprès des collectivités au travers des Contrats Départementaux d'Avenir et de Solidarité 2021 destinés à financer des projets d'investissements portés par les collectivités et que la commune de Passy souhaite ainsi réaliser des travaux dans les domaines éligibles suivants : construction et rénovation de bâtiment scolaires et de services aux familles et construction et rénovation d'équipements sportifs et culturels, ces travaux contribuant dans une grande partie à réduire l'impact sur les ressources naturelles et favorisant une transition énergétique.

Jacques SARTELET prend la parole et signale que les écoles sont des choix pertinents mais demande s'il ne serait pas plus judicieux de reporter la ligne tennis sur un autre besoin. Il demande également si les vannes thermostatiques correspondent bien au bâtiment du tennis-club car la somme de 10000€ semble élevée...

Jean FONTAINE dit qu'effectivement les lignes auraient dû être inversées pour une meilleure compréhension. Il explique ensuite qu'il est urgent d'intervenir sur l'isolation de la toiture du tennis club et signale également un problème de structure nécessitant une intervention rapide. Il indique que les vannes concernent les bâtiments sportifs et culturels.

Alain ROGER précise qu'il s'agit d'un financement limité et qu'il ne faut pas s'attendre à des taux supérieurs à 50%.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

12 / DEL2021-048 : Achat d'un véhicule électrique-Demande de subvention auprès du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes

Christèle REBET explique que dans le cadre du plan d'urgence qualité de l'Air dans la vallée de l'Arve, la Région souhaite réduire le nombre de véhicules les plus polluants en encourageant l'achat de véhicules propres sur les 5 Communautés de Communes concernées par le PPA (Plan de Protection de l'Atmosphère) de la vallée de l'Arve (Pays Rochois, Cluses, Arve et Montagnes, Vallée de Chamonix-Mont-Blanc, Faucigny-Glières, Pays Mont-Blanc).

La mairie de Passy souhaite acquérir un nouveau véhicule électrique afin de renouveler son parc de véhicules de pool, l'aide financière attribuée par la Région Auvergne Rhône-Alpes pour les véhicules électriques d'un PTAC (Poids Total Autorisé en Charge) inférieur à 2.5T étant de 3000€.

Jacques SARTELET demande si la commune sera propriétaire du véhicule ?

Christèle REBET répond par l'affirmative et précise qu'il sera mis à disposition des agents.

Jacques SARTELET reprend la parole et demande s'il est prévu de se grouper entre 5 Communautés de Communes pour une étude sur les différentes énergies.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit là d'autre chose et explique qu'une collecte des besoins a été effectuée au sein des communes du Pays du Mont-Blanc, la commune de Passy s'étant alors positionnée sur les véhicules électriques « par défaut », les délais étant très limités. Il ajoute qu'une étude sur les potentialités et besoins en gaz naturel et hydrogène sera lancée par la CCPMB, celle-ci pouvant être financée en grande partie par la Région.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

13 / DEL2021-049 : Travaux d'optimisation de l'éclairage public (GER-Gros Entretien Reconstruction 2021)

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le SYANE (SYNDICAT des ÉNERGIES et de l'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE de la HAUTE-SAVOIE envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2021, l'ensemble des travaux relatifs à l'opération « Travaux de Gros Entretien Reconstruction des installations d'éclairage public (GER) » d'un montant global estimé à 144 660.00 €, avec une participation financière communale s'élevant à :84 285.00 € et des frais généraux s'élevant à 4 340.00 €.

Fabrice DUGERDIL intervient pour demander s'il est possible de discuter des horaires d'éclairage, suite à de nombreuses plaintes d'administrés qui déplorent le fait que les lampadaires soient allumés après le couvre-feu.

Jean FONTAINE répond qu'il faut effectivement discuter de tout cela en commission afin d'optimiser le matériel. Il donne des détails techniques concernant le nouveau matériel à LED, celui-ci permettant d'abaisser l'éclairage jusqu'à 50% ou d'éteindre point par point.

Christèle REBET prend la parole à son tour pour expliquer que la commune ne peut pas décider seule et qu'un important travail de concertation doit être effectué avec les administrés.

Monsieur le Maire ajoute qu'il existe effectivement un décalage d'éclairage sur certains secteurs au Plateau notamment et qu'une mise à jour des installations est nécessaire, travail de longue haleine.

Alain ROGER précise que 960 points d'éclairage ont été remplacés pour 210 00€ sur les exercices 2017 et 2018. Il indique qu'il s'agit là d'un effort de 84 000€ plus les frais généraux pour un remplacement point par point et quelques travaux neufs.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

14 / DEL2021-050 : Régularisation foncière suite aux travaux réalisés sur la voie communale n°17 « Le Chemin des Boës » au lieudit « L'Echais »

Belgin CETIN rappelle à l'assemblée que la Commune a réalisé des travaux de drainage visant à stabiliser les zones de glissement au niveau de la voie communale n°17 « Le chemin des Boës » au lieudit « L'Echais » et que la Commune propose aux propriétaires concernés la vente de l'intégralité de leur parcelle au prix de 0,75 euros le mètre carré ou la constitution de servitudes de passage afin de régulariser uniquement l'emprise des tranchées de drainage au prix de 150,00 euros par parcelle grevée.

Fabrice DUGERDIL demande si d'autres travaux sont envisagés sur cette route, le drainage étant apparemment peu efficace ?

Ce à quoi, Jean FONTAINE répond que 2 raccordements sont effectivement prévus aux extrémités, ceux-ci faisant l'objet d'un ajout au budget.

Monsieur le Maire confirme que ce tronçon n'est pas un succès, que le résultat n'est clairement pas à la hauteur et qu'il faut reconsidérer la question avant d'engager des sommes conséquentes.

André PASTERIS demande ensuite si les drains arrivent sur des terrains privés ?

Belgin CETIN répond que c'est effectivement le cas et que la commune régularise ce qui tombe dans le domaine public. Elle explique que les autorisations sont tout d'abord demandées aux propriétaires avant le début des travaux, c'est pourquoi cette délibération arrive plus tardivement. Elle précise là qu'il s'agit d'une urgence en raison du glissement de terrain.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

15 / DEL2021-051 : Constitution d'une servitude au profit d'ENEDIS pour la parcelle cadastrée J-46, située rue de l'Eglise, pour enfouissement d'une ligne

Belgin CETIN explique que dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, ENEDIS sollicite la Commune de Passy pour l'établissement d'une convention de servitudes afin de réaliser des travaux empruntant une propriété communale ; les travaux envisagés concernant la modification d'un branchement électrique et l'enfouissement d'une ligne aérienne pour la propriété sise 479, rue de l'Eglise.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

16 / DEL2021-052 : Convention de servitude de passage du réseau séparatif eaux pluviales et eaux usées appartenant à la Commune de Passy sur les parcelles cadastrées G-2161, G-2162, I-2346, I-2851, D-3935, D-4016 et D-4115, propriétés d'EDF

Belgin CETIN rappelle que la commune de Passy a réaménagé l'avenue de la Plaine sur son territoire au premier trimestre 2020 et que cette opération a intégré la mise en séparatif des eaux usées et des eaux pluviales en rive gauche de l'Arve.

Elle indique ensuite qu'une convention avait été signée entre EDF et la Commune le 12/06/2009 pour autoriser l'implantation de deux canalisations d'eaux pluviales dans le tréfonds des parcelles cadastrées section I n°2346 et 2851, dépendant de la chute hydroélectrique de l'Abbaye, que cette convention arrive à échéance le 12/07/2022, soit à la fin du titre d'autorisation d'exploiter la chute hydroélectrique de l'Abbaye par EDF, qui propose donc à la commune de mettre fin à la convention signée en 2009 et de régulariser par une nouvelle convention de servitude, l'ensemble du passage des différents réseaux d'eaux sur l'ensemble des parcelles dépendant de l'aménagement hydroélectrique de l'Abbaye.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

17 / DEL2021-053 : Constitution d'une servitude pour le passage d'une canalisation d'eaux usées sur le chemin rural de la Résistance au profit des parcelles cadastrées section N n°884 appartenant à M. et Mme BINI

Belgin CETIN indique que M. et Mme BINI sont propriétaires de la parcelle cadastrée N-884, situées chemin des Juttés et que ceux-ci ont commencé des travaux en vue de la construction d'une maison individuelle. Souhaitant un raccordement au réseau public d'assainissement par le bas et non par le haut avec pompe de relevage comme initialement prévu, un permis de construire modificatif a été déposé le 14/10/2019 en vue de modifier le plan de raccordement, en passant par le chemin rural de la résistance sur environ 50 mètres pour se raccorder au réseau public d'eaux usées existant chemin des Juttés.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire souhaite faire ses remerciements au ski-club de Passy / Varan pour son implication dans l'organisation de la coupe du monde de télémark mais aussi aux skis-clubs de Saint-Gervais, des Contamines et de Samoëns. Il remercie également les acteurs privés : VOLA, Ski Indoor 4810 ainsi que les commerçants de la station de Plaine-Joux ; notamment les restaurateurs pour leur soutien ayant permis le bon déroulement de l'épreuve.

Il félicite Clément valentin pour l'énergie déployée dans ce dossier et souligne le très bon résultat de Laly CHAUCHEPRAT, en partenariat avec la commune depuis cette année et qui a réalisé un podium sur cette épreuve. Il indique pour finir que la commune souhaite s'inscrire à long terme dans le calendrier de la coupe du monde de Télémark.

Questions orales

Fabrice DUGERDIL pour le Groupe PassyPassion

Piste cyclable : PassyPassion demande à Monsieur le Maire, si , en tant que capitaine de route, il ne faudrait pas changer de braquet pour voir enfin la véloroute se terminer car nous sommes malheureusement toujours dans le gruppetto à Passy.

Patrick AMADEI répond que le projet a effectivement pris du retard mais que l'essentiel est de parvenir aux objectifs fixés. Il explique que le tracé proposé par l'ancienne équipe ne convenait pas en ce qui concerne la sécurité. Une concertation avec la police municipale a permis d'élaborer un nouveau tracé, celui-ci étant en cours d'instruction. Il ajoute que des négociations doivent être menées avec les propriétaires ainsi qu'avec ATMB pour les acquisitions foncières. Tout ceci sera évoqué lors de la commission Sports du mois d'avril.

Clément VALENTIN prend la parole et se dit déçu par cette question, le groupe PassyPassion étant représenté par Monsieur SARTELET lors des commissions et celui-ci n'ayant jamais fait part de ses interrogations à ce sujet.

Monsieur le maire ajoute que des acquisitions foncières doivent effectivement être menées et qu'il est donc préférable de décaler le projet afin de proposer un tracé pertinent , agréable et sécurisé, desservant le maximum de secteurs.

Fonds Air Bois :

Pouvez-vous nous communiquer le nombre de primes octroyées par la municipalité pour le changement d'un système de chauffage biomasse pour la période de juillet à décembre 2020, en fonction des 4 tranches basées sur le quotient familial ?

Christèle REBET répond que la commune est dans l'attente de ces informations transmises par le SM3A, qu'elle est ainsi victime de la lenteur administrative et ne peut donc délivrer ces informations. Elle précise que 16 dossiers supplémentaires ont été déposés en janvier / février.

Pollution aux PM :

En juillet 2021, sera instauré un nouveau Diagnostic de Performance Energétique pour les ventes des bien immobiliers qui avantagera davantage les systèmes de chauffage au bois (au détriment du gaz et du fuel). Le PPA2 sera mis en place pour réduire les émissions de PM émis par ces systèmes, comment la municipalité pense-t-elle inciter les futurs acquéreurs ou bailleurs de biens immobiliers à ne pas investir dans le chauffage biomasse aussi performant soit-il, car un doublement des infrastructures chauffées au bois ramènerait le taux de pollution aux PM au même niveau que les années d'avant le 1^{er} PPA ?

Christèle REBET explique que l'objectif du gouvernement est de mettre en place un diagnostic opposable permettant au locataire ou à l'acheteur de se retourner contre le diagnostiqueur en cas d'erreur. Elle rappelle que des subventions sont possibles par le biais de la Prime Rénov et Case Rénov.

Monsieur le maire dit ensuite qu'il s'agit d'un beau succès et que par conséquent, les délais d'instruction des dossiers s'allongent. Il indique que la CCPMB étudie la possibilité de mettre un agent en soutien à la personne dédiée à l'instruction des dossiers de rénovation énergétique.

Divers :

Monsieur le Maire, les paroles s'envolent, les écrits restent. Ou sont passées vos belles paroles de coopération pour le bien de Passy ? (ex. présentation des vœux de la municipalité aux employés communaux).

Monsieur le maire explique que les conditions sanitaires n'ont pas permis de réaliser les vœux sous la forme traditionnelle et que les élus ont profité de réunions de travail pour présenter leurs vœux aux différents services (ex réunions de présentation QVT (Qualité de Vie au Travail) au service Educ Jeunesse). Il présente ses excuses au groupe PassyPassion pour avoir oublié de transmettre l'invitation pour la réunion dédiée aux services Techniques mais précise que le groupe a tout de même été invité aux vœux du personnel administratif (au Parvis) ainsi qu'à l'équipe de Passyflore.

Décisions du Maire

Les décisions sont consultables dans le dossier du Conseil Municipal (Secrétariat Général)

03/21	Marché de travaux Réhabilitation du chalet accueil de Plaine-Joux –Création d’une passerelle Projet PITER Lot 2 Courants faibles Courants forts Avenant N° 1 conclu avec l’entreprise SDEL SAVOIE LEMAN à Chavanod Pour un montant de 3 423,06€ Portant le nouveau montant à 28 406,25€
04/21	Marché de maîtrise d’œuvre pour l’aménagement de l’avenue du Coteau Conclu avec la société SAS HYDRETTUDES à Argonay Pour un montant de 33 316,88 € HT
05/21	Avenant à la Convention de mise à disposition d’un local communal à l’ADMR PASSY SERVOZ Local complémentaire au 2 nd étage du 175 Rue Paul Corbin Pour une durée de 2 années à titre gratuit à compter du 01/01/21
06/21	Achat et livraison de fioul domestique Marché conclu avec la société CHARVET LA MURE BIANCO à Sallanches Pour un montant annuel minimum de 40 000€ HT et 104 000€ HT maximum Pour une durée de 2 ans
07/21	Achat et livraison de plantes et fleurs annuelles Accord-cadre conclu avec la société ETS HORTICOLES MAGUY SAS à CHANIERES Pour un montant annuel minimum de 5000,00€ HT et maximum de 30 000€ HT Pour une durée de 4 ans
08/21	Convention entre le Département de la Haute-Savoie et la commune de Passy relatif au soutien financier du département pour la restauration du retable de la chapelle de Joux à Passy

Demandes d’autorisations d’urbanisme déposées sur les biens communaux

Les dossiers des demandes d’autorisations d’urbanisme sont consultables dès lors que l’instruction est close.

Période : Janvier – Février 2021

Nombre de dossiers : 0

Monsieur le Maire clôt la séance à 20h23.

Le secrétaire de séance,
Clément VALENTIN

Le Maire,
Raphaël CASTERA,

